



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120266

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/11/2024 8H27 C:025094 I:39645
V/REF : 970508
V/Email reçu le Lundi 18/11/2024 a 8H27

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 09350
IMMEUBLE : LES MOUCHETTES -9350
RUE DES MAGNOLIAS GRANDIFLORA
.
01600 TREVoux

Vaulx en Velin, le 06 Décembre 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N111 GRANDIFLOR - LOGEMENT DE M DHALLUIN AU 2EME ETAGE TEL

MOTIF : INTERVENIR POUR :
- FOURNITURE ET POSE DE JOINTS A LEVRES OU TUBULAIRE :
AU NIVEAU DE LA MENUISERIE BASSE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE POUR LA PORTE
FENETRE DU SEJOUR
- REGLAGE DE LA PORTE FENETRE SÉJOUR, BLOQUÉ EN POSITION FERME

Donneur d'ordre : M. F. VERGNEAUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 21/11 A 12H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR DHALLUIN AU 2EME ETAGE
NOUS CONSTATONS QUE LA CREMONE DE LA PORTE FENETRE EST HORS SERVICE
ET NECESSITE SON REMPLACEMENT
MISE EN PLACE D'UN JOINT SILICONE A L'INTERIEUR DE LA PORTE FENETRE
AFIN DE STROPPER LES FUITES D'EAU

LE 05/12 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR DHALLUIN AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 06/12/24 a 11H34 M. F. VERGNEAUX

MP LGESTION Email envoyé le 22/11/24 a 12H07 M. F. VERGNEAUX

PREVOIR DE TOUTE URGENCE LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE DE LA PORTE
FENETRE QUI EST HORS SERVICE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120266

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	70,79	70,79
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	2	50,57	50,57
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	50,57	50,57
1,00	MS00048-Rempl.Crémone tetiere verrouill.	6	70,79	70,79
TOTAL H.T.				242,72
T.V.A. a 10,00%				24,27
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>266,99</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 970508 du 18/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR DHALLUIN Benoit
111 Rue des Magnolias Grandiflor
01600 TREVoux

Référence de la Demande

N°: 783 208 du 17/10/2024

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.03.91.13.44 / 04.87.38.27.41

09350-00002-00003-00023 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 20/05/2019

Délai

Date limite exécution : 03/12/2024

Observations

**Merci de prendre RDV avec le locataire
au 06 03 91 13 44**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00035 Fourniture et pose de joints à lèvres ou tubulaire d'étanchéité à l'air sur menuiserie extérieure, y compris toutes sujétions Au niveau de la menuiserie basse intérieure et extérieure pour la porte fenêtre du séjour	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00052 Réglage de la porte fenêtre séjour, bloqué en position fermé compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
				Total H.T.	171,93
				Total TVA	17,20
				Total TTC	189,13

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 970508 du 18/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par VERGNEAUX Florian le 18/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflor 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **111 Rue des Magnolias Grandiflor 01600 TREVOUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **18/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 970508